

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19839 - 76ÈME ANNÉE

« Protéger La Réunion du reste de la zone » : l'incroyable déclaration d'Emmanuel Macron nie la réalité et exonère Paris de sa responsabilité dans la contamination de La Réunion

Coronavirus : comment protéger La Réunion de l'aveuglement de Paris ?

« Protéger La Réunion du reste de la zone »

Réouverture des commerces et des terrasses, fin du couvre-feu, pass sanitaire et vaccination, maintien des examens... Dans une interview exclusive à la presse quotidienne régionale, le président de la République a dévoilé son plan de déconfinement de la France. Il a précisé au Quotidien que La Réunion bénéficiera d'un dispositif spécifique.

Alors qu'il présentait aux grands titres de la presse quotidienne régionale, parmi lesquels Le Quotidien de La Réunion, les étapes de son plan de déconfinement de la France (voir ci-contre), le président de la République Emmanuel Macron a évoqué une « territorialisation des mesures de freinage » de l'épidémie. Si le taux d'incidence de 400 cas pour 100 000 habitants sera un seuil déterminant dans les départements de métropole, le président convient que les territoires d'Outre-mer devront bénéficier

le variant séquencé en Afrique du Sud, ce qui est assez logique compte tenu de votre géographie. Et donc on va rester spécifique.

J'ai eu le maire de Saint-Denis mercredi et plusieurs de vos élus. Je leur ai dit que je voulais continuer à protéger La Réunion du reste de la zone marquée par une très forte circulation. Et on sait que c'est possible, parce que, à Mayotte, par un confinement très dur, on a réussi. Je veux avoir une pensée aussi pour les Mahoraises et les Mahorais qui ont fait d'énormes efforts, et on a réussi à baisser



semble du territoire si les chiffres continuent à progresser.

Nous renforçons le contrôle aux frontières avec nos forces de sécurité intérieure, mais point n'est besoin de rappeler la réalité de ce qui est la plus grande frontière terrestre de l'Union européenne entre la Guyane et le Brésil. Prendre qu'on va contrôler tous les passages serait impossible.

Les besoins sanitaires sont évalués. Nous nous sommes mis en situation, avec nos armées à développer des lits de réanim

« Protéger La Réunion du reste de la zone », telle est l'analyse faite par le premier des Français dans une interview parue aujourd'hui dans le Quotidien. Comment Paris peut-il faire une telle erreur d'analyse ? Car dans la « zone », ce sont Mayotte et La Réunion, deux territoires intégrés à la France, qui sont les pays les plus touchés par le coronavirus, et de loin ! A croire que le complexe de supériorité des dirigeants occidentaux est une réalité, et qu'il leur donne une vision totalement inversée de la stratégie à mener. Car il est clair que pour La Réunion face

au coronavirus, le principal danger a toujours été l'importation du coronavirus et de ses variants par les passagers qui viennent de France et qui ne sont astreints à aucune quarantaine obligatoire. Autrement dit, le seul moyen de protéger La Réunion de toute arrivée de nouveaux variants, c'est la fermeture de l'aéroport à tous les vols réguliers, notamment ceux venant de France. Une fois de plus, la question de la responsabilité des Réunionnais dans les décisions qui les concernent directement est posée.

Le président de la République a choisi aujourd'hui la presse régionale pour s'exprimer sur la gestion de l'épidémie de coronavirus par la France. « Le Quotidien » publie aujourd'hui une des interviews du chef de l'État, qui traite de la situation à La Réunion et des perspectives.

Emmanuel Macron annonce donc la stratégie que la France a décidé pour La Réunion et ses habitants : « Et donc la stratégie à La Réunion, ça va être une stratégie adaptée : protéger l'île du reste du contexte régional, maintenir la stratégie actuelle d'un couvre-feu 18h-5h, se mettre en situation

de gérer cette double épidémie dengue et COVID, et avoir une approche très territorialisée aussi pour la reprise de l'activité touristique, qui est très importante. J'ai aussi entendu vos élus, d'ailleurs, qui ont plutôt dit : « nous, on souhaite avoir une reprise de l'activité touristique accompagnée, mais en favorisant le tourisme local, et en évitant de réimporter, là-dessus, de l'épidémie ». »

Emmanuel Macron contre les faits indiscutables

Autrement dit, pour le chef de l'État, il faut protéger La Réunion de ses voisins. Ce point de vue semble totalement déconnecté de la réalité. En effet, le plus proche voisin de La Réunion est l'île Maurice où sont dénombrés depuis plus d'un an 1207 cas et 17 décès pour un pays d'un peu plus d'un million d'habitants. Le nombre total de cas à Maurice est inférieur à celui des cas importés essentiellement de France à La Réunion. Madagascar, deuxième pays le plus proche de La Réunion et comptant moins de 30 millions d'habitants, ce sont 36510 cas pour 631 décès en un an.

Avec officiellement plus de 20.000 cas et près de 150 morts en un an pour moins d'un million d'habitants, La Réunion est indiscutablement un pays où le coronavirus circule beaucoup plus activement qu'à Madagascar, tandis qu'il ne circule pas à Maurice.

Pour une population deux fois et demi plus nombreuse que Madagascar, la France compte officiellement plus de 5 millions de cas pour 104.000 morts en un an. Or, la France est le seul pays avec qui des liaisons régulières ont été maintenues sans discontinuer depuis un an, et sans quarantaine obligatoire surveillée depuis juillet 2020. C'est de France qu'est venu le coronavirus, ainsi que l'essentiel des 1377 cas importés qui sont à l'origine de la contamination de La Réunion par la COVID-19. En effet, depuis le mois de mars 2020, plus aucun vol régulier n'est assuré vers Madagascar, tandis que Maurice compte laisser ses frontières fermées jusqu'à la mi-2021. Ce n'est donc pas de nos voisins que vient le danger, et notamment le risque d'importation de variant de la COVID-19.

Seule stratégie possible : fermer l'aéroport aux vols venant de France

La seule stratégie permettant de protéger La Réunion reste la fermeture des liaisons aériennes régulières avec la France. C'est ce qu'a décidé la Kanaky-Nouvelle Calédonie depuis le début de la pandémie. Le résultat de cette stratégie décidée par un territoire de la République est le suivant : 123 cas et 0 décès.

Pour ne pas avoir choisi cette décision qui s'imposait, les autorités compétentes sont responsables de l'importation d'une

crise sanitaire à La Réunion qui a fait déjà de trop nombreuses victimes, sans oublier les conséquences sociales et économiques. Ceci est donc dans le droit fil de l'aveuglement des autorités parisiennes, selon lesquelles ce sont les voisins de La Réunion qui sont un danger pour notre pays, et pas le pont aérien avec un des pays au monde parmi les plus contaminés par le coronavirus. Nier l'évidence de la contamination de La Réunion par des passagers venus de France, et faire porter cette responsabilité à ceux venant des pays voisins est extrêmement dangereux.

Cela fait passer aux yeux de nos voisins La Réunion pour un pays arrogant, considérant que ses voisins sont un danger pour la population réunionnaise alors que c'est totalement faux.

Il est clair que pour La Réunion face au coronavirus, le principal danger a toujours été l'importation du coronavirus et de ses variants par les passagers qui viennent de France et qui ne sont astreints à aucune quarantaine obligatoire. Autrement dit, le seul moyen de protéger La Réunion de toute arrivée de nouveaux variants, c'est la fermeture de l'aéroport à tous les vols réguliers, notamment ceux venant de France. Une fois de plus, la question de la responsabilité des Réunionnais dans les décisions qui les concernent directement est posée.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Air France arrive à Mayotte : Air Austral perd sa principale raison d'être

Ces derniers jours, deux informations ont concerné Air Austral. La première était la confirmation de l'arrivée d'Air France à Mayotte à partir du 5 juillet : 4 vols hebdomadaires en direction de Paris via Nairobi. La seconde est le report à une date indéterminée de la livraison de deux Airbus A220-300 destinés à remplacer des Boeing 737 vieillissants sur les lignes régionales. Air Austral compte sur ces avions pour diminuer ses coûts de production, mais l'organisme de crédit demande des garanties financières supplémentaires à Air Austral venant de son actionnaire quasi-exclusif, la SEMATRA, de l'actionnaire majoritaire de la SEMATRA, la Région Réunion, et d'un actionnaire d'Air France, l'État. L'arrivée d'Air France rebat les cartes. Rappelons qu'à l'origine, la première ligne permanente permettant de désenclaver Mayotte était assurée par Réunion Air Service, qui est ensuite devenue Air Réunion puis Air Austral. Cela signifie qu'une des raisons d'être d'Air Austral était la desserte de Mayotte. Quand la compagnie réunionnaise s'est lancée dans le long-courrier, il était alors possible de se rendre en France depuis Mayotte avec une correspondance à La Réunion. Puis Air Austral a obtenu les moyens nécessaires pour desservir directement Paris depuis Mayotte.

Sous la direction de Gérard Ethève et la présidence de Paul Vergès, Air Austral avait trouvé la solution technique pour réaliser un vol sans escale en gros porteur depuis Mayotte : le Boeing 777-200-LR. Cette version longue autonomie du 777 est techniquement capable de décoller de la piste de Pamandzi avec suffisamment de carburant pour aller jusqu'à Roissy. Air Austral avait même acquis cet avion. Quand Didier Robert s'octroya la

présidence d'Air Austral et remplaça la direction réunionnaise d'Air Austral par un cadre venu d'Air France, une autre stratégie a été décidée. Pour obtenir rapidement de l'argent, le Boeing 777-200-LR a été vendu. Et pour le remplacer, Air Austral a fait l'acquisition de Boeing 787 qui avaient servi aux vols d'essai de cet avion, et qui était stockés depuis plusieurs années sur une voie de garage aux Etats-Unis. Outre le fait que des pannes récurrentes ont profondément perturbé la desserte vers Paris, ce qui fut à l'origine de manifestations à Mayotte, les Boeing 787 d'Air Austral n'ont pas la capacité de décoller à pleine charge de la piste de Pamandzi. Une escale technique est donc nécessaire pour faire le plein de carburant, elle s'effectue à Nairobi. Cela signifie que la solution technique choisie par Air Austral ne lui apporte aucun avantage vis-à-vis de celle d'Air France.

Air France peut faire le travail d'Air Austral

L'arrivée d'Air France à Mayotte est saluée par de nombreux acteurs. Ils estiment que les prix vont baisser. Il est à noter qu'Air France bénéficie d'un large soutien des pouvoirs publics pour faire face à la crise COVID : 11 milliards d'euros. Les dirigeants d'Air Austral, de French Bee, de Corsair et d'Air Caraïbes ont d'ailleurs alerté à ce sujet, car ils craignent que ces aides permettent à Air France de pratiquer une concurrence déloyale. Ils ont d'ailleurs noté que la compagnie française avait baissé de 30 % le prix d'un aller-retour Paris-Saint-Denis en janvier dernier.

Il est donc clair qu'à partir du 5 juillet, Air France va siphonner une

partie du trafic espéré par Air Austral sur la ligne Mayotte-Paris.

Le déploiement d'Air France à Mayotte ne peut se faire qu'avec l'accord de ses actionnaires, dont fait partie l'État.

Or, il s'avère qu'Air France est en train de démontrer à l'État qu'elle est capable de désenclaver Mayotte en assurant des vols directs vers Paris. Cela signifie qu'Air France peut remplir la mission qui était auparavant l'exclusivité d'Air Austral : le désenclavement de Mayotte.

C'est le principal atout d'Air Austral qui est en train de tomber. En effet, tant qu'aucune autre compagnie qu'Air Austral ne s'était positionnée sur la liaison directe et régulière Mayotte-Paris, Air Austral pouvait utiliser cet atout pour justifier le fait qu'elle est indispensable, et donc demander à l'État et aux autres pouvoirs publics les aides nécessaires à sa poursuite d'activité. Autrement dit, si Air Austral tombait, il n'y avait plus d'avion pour desservir Mayotte directement depuis la France. Mais ceci n'est plus vrai, d'autant plus que le concurrent est Air France, compagnie dont l'État est actionnaire.

De là à supposer que l'État préfère assurer le désenclavement de Mayotte par la compagnie dont il est actionnaire plutôt que par Air Austral, il y a un pas qui pourrait bien être franchi.

Quel serait alors l'avenir d'Air Austral, privée de son monopole sur le désenclavement de Mayotte et devant faire face au déploiement d'Air France dans l'océan Indien ? Est-ce la menace d'un retour 20 ans en arrière, quand Air Austral était une compagnie se limitant à des liaisons régionales ?

M.M.

Oté

La robe Fifine lé kourte koupe par an-o, alonz an ba

Mézami, mi sorte bate in karé dann in gran sirfass. Si mi di azot sé pou mon plézir mi dépassré mon pansé, si mi di azot sé inn késtyonn néssésité, l'èr-la lé pli vré. Alon pa kass la tête pou lo motif di pourkoi mwin la pass dann in gransirfass mé sé lokazyon pou mwin anparl azot d'in n'afèr. Kossa i lé ?

Sépa si zot i koné mé kan wi pass la kèss wi pé pa pass ninporte ékèl kèss : néna inn pou demoun handikap, inn pou pèye avèk la karte lo magazin, plizyèr pou pèye an shèk, an karte blé, épi mwin la pa vi mé mwin lé sir néna guishé pou pèye avèk larzan likide. Dsi la késtyonn likide mwin la vi in pti l'afish téi di-mé sa sé dann in magazin dann la galri- i pran pa pliss mil éro an likide ; toussala dizon lé in pé pou mwin konmsi téi koz shinoi avèk mwin mé lé konmsa é mi espèr sak i fé zafish-la i koné sak zot i fé, épi zot i respèk la loi kolonyal.

Mi vé anparl azot in guishé espésyal, sak i pran bann shèke an diféré. Donk l'avé dsi in l'afishète avèk an tite shèke diféré, donk lété marké sak i ansèrv bann shèke an diféré pou la pèryode kinz avril ziska trante avril i doi konète lo band shèke sar ankéssé lo sink mé. Ala in drol zafèr mé lé pa difisil pou konprann : akoz lo 15avril ziska 30 avril ? Akoz sink mé ? Dabor pars d'après in bonpé d'moun a partir d'lo kinz na pi larzan donk lo magazin i donn in kou d'min. Akoz lo sink ? Pars band zalokasyon lé vèrsé dsi lo konte lo sink mé sansa dan lé zalantour.

Alor mézami, si mi di azot sa sé sinploman pou signal in foi anpliss néna bonpé d'famiy lé pa kapab zoinnd lé dé bout par lo milyé é banna opliss i sava opliss zot i instal azot dann lo prékarité é sa i vé dir in vré plan konte la mizère lé pliss ké d'aktyalilé. An atandan kabri i manz salade, é kan la robe fifine lé kourte i koup an-o pou alonz an ba, mé sa la pa in solissyon.

Justin